



**PROGRAMME DE REVITALISATION DES TERRITOIRES RURAUX MAROCAINS PAR L'EMPLOI
ET L'ENTREPRENARIAT DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET PARA-AGRICOLE**

(CONVENTION DE CREDIT N° « CMA 1269 01 P » PASSEES ENTRE LE ROYAUME DU MAROC ET L'AFD)

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 12/2026/DPA/Hj

Le **01/06/2026 à 11h00**, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'agriculture d'El Hajeb sise à route d'Azrou, El Hajeb, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix pour :

Acquisition, installation et mise en service d'une unité de production d'orge hydroponique de capacité de 325 kg par jour équipée en énergie solaire dans le cadre du programme IHYAE au niveau de la zone d'action de la direction provinciale de l'agriculture d'El Hajeb.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : ***Dix Mille Cinq Cent Dirhams (10 500,00 Dhs).***

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

***Cinq Cent Quatre Vingt Dix Mille Quatre Cent Dirhams et 00 cts TTC
(590 400,00 Dhs TTC).***

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret N°2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 Mars 2023), relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma.

Conformément aux dispositions de l'article 37 du décret n° 2-22-431, les catalogues et prospectus doivent être déposés auprès du Service de Support (Bureau des Marchés) de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'El Hajeb ou par voie électronique sur le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma, au plus tard le jour ouvrable précédant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis dans le présent avis d'appel d'offres, ou en séance tenante.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article **05** du règlement de consultation.

